



Contestation d'un pv pour franchissement d'une ligne continue

Par **LOUREIRO**, le **09/10/2017** à **17:51**

bonsoir,

j'ai reçu mercredi dernier par courrier, un avis de contravention à mon encontre, concernant un franchissement d'une ligne continue.

Je souhaite la contester pour vice de forme.

En effet, il n'est pas indiqué sur l'avis l'adresse de l'infraction.

Dois-je indiquer dans mon courrier que je conteste la contravention pour vice forme? Dois-je préciser le vice?

Merci.
tyfred.

Par **LESEMAPHORE**, le **09/10/2017** à **19:27**

Bonjour

Helas oui il faut préciser , sinon vous n'avez pas de motif de contestation

Pour vérifier qu'il y a bien une ligne continue lors de la constatation , il est obligatoire que le lieu précis soit mentionné sur le PV et reproduit sur l'avis de contravention .